

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 31 janvier 2018 à 20 heures 15 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur LAURENT qui est absent a donné pouvoir à Monsieur PRIME et Madame JOUHANNEAU a donné pouvoir à M. DESCOURAUX

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 13/12/2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 31/01/2018 et les informations données sont les suivantes.

ZERO PESTICIDE

M. le Maire a reçu un courrier du Pays Castelroussin Val de l'Indre qui réitère sa proposition d'accompagnement des collectivités vers un objectif zéro pesticide. C'est-à-dire réduire progressivement l'usage des produits phytosanitaires (comme le prévoit la loi Labbé du 06/02/2014).

Cette prestation, gratuite, sera en partenariat avec Indre Nature et le CPIE Brenne Pays.

Accord du conseil sur cette proposition et nomination de M. PASCAUD en tant que délégué. Un arrêté va être également pris pour obliger les habitants à entretenir le devant de leur propriété. Une communication autour de cette décision sera mise en œuvre.

RAR au 31/12/2017

Présentation des Restes à Réaliser et des Restes à Recevoir en dépenses et recettes au 31/12/2017 :

- Dépenses : 67.296,11 €
- Recettes : 11.130,00 €

BENNE

M. le Maire explique avoir reçu une facture de 8.087,73 € de Châteauroux Métropole pour la mise à disposition de bennes pour les déchets verts pour l'année 2017. Ce tarif comprend la mise à disposition de la benne, le transport et le traitement des déchets en fonction du tonnage.

Au vu du montant élevé, des explications ont été demandées auprès du service émetteur. Pour le moment cette facture est bloquée.

Si toutefois la commune devait régler cette somme, le devenir de la mise à disposition de la benne pour les habitants sera débattu lors d'un prochain conseil.

Il est rappelé qu'il est possible de mettre le gazon dans les sacs lors du passage hebdomadaire des déchets humides (4 sacs de 20 kg maxi.) ainsi que du branchage coupé en dimension de 1 mètre.

Décision : dorénavant la pelouse récupérée par les agents sera mise en compost pour une utilisation future.

LOCAL COMMERCIAL

Le conseil est informé que M. BRUNEAU qui avait signé un bail pour les 2 locaux communaux en face de la salle des fêtes a décidé de ne plus les louer à compter du 31/01/2018. Un contact pour une éventuelle reprise n'a pas abouti à ce jour.

Acte pris

ACHAT IMMEUBLE

Lors d'un précédent conseil, il avait été évoqué la vente probable de la maison de Mme Giraudeau qui jouxte le cabinet médical.

M. le Maire a été informé dernièrement de sa mise en vente par le cabinet de Maître Lacaille. Après une visite de l'immeuble par les membres de la commission des travaux, il est proposé de se positionner sur cette acquisition. Montant : 60.000 € + frais de notaire

Accord du conseil pour l'achat. Les services du CAUE seront sollicités pour une aide d'aménagement

ORGANISATION SCOLAIRE RENTREE SEPTEMBRE 2018

M. Le Maire explique que le décret n°2017-1108 du 27/06/2017 permet de demander une dérogation afin de revoir l'organisation du temps scolaire.

Il précise qu'un sondage, pour le retour à 8 demi-journées, a été fait par les parents d'élèves. Il en ressort que la majorité des parents sont favorables à la semaine de 4 jours. A noter, les enseignants sont également favorables.

Après discussion, le conseil décide de solliciter la dérogation auprès des services de l'éducation nationale pour que dès la rentrée de septembre 2018, les classes du groupe scolaire fonctionnent sur 8 demi-journées.

Concernant les changements pour les agents : suppression des heures complémentaires et retour à 30h par semaine pour l'ATSEM (accord de l'agent).

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Info : semaine 6, de potentiels investisseurs (FDSEA, FNSEA et chambre d'agriculture) viennent visiter la ZAC d'Ozans
- M. PRIME fait un point sur le projet « rue Sully » (réfection de la chaussée + trottoirs + réseaux) :
- Une partie de la conduite « eaux usées et potables » va être remplacée par Châteauroux Métropole (avril-juin 2018) (montant réglé 154.000 €)
- Des travaux supplémentaires non prévus sont à prévoir : un collecteur est fissuré et doit être remplacé.
- Il est prévu un changement de sens de circulation devant la mairie et le cabinet médical (sens unique).
- Plusieurs places de stationnement seront matérialisées devant le cabinet médical et le long du mur de l'ancienne poste.
- Un plateau surélevé au croisement du chemin de la Grand' Maison et de l'allée de la Gayetterie va être installé.

- Les travaux devraient être effectués avant l'été pour un montant estimé à 230.000 € TTC.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 21H.25